



CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 9 octobre 2025.

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu Préavis municipal n° 09/2025 relatif au nouveau règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

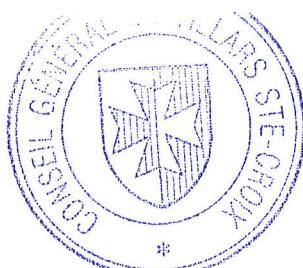
décide

D'adopter le nouveau règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions de la Commune de Villars-Ste-Croix.

Ainsi délibéré en séance du 9 octobre 2025.

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Anita Cochard